Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260121-20260111_BIS-DE

# COMMUNE DE PLUHERLIN
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18
- Pouvoir : 2

**PRÉSENTS** : MM. GALUDEC Jean-Pierre, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, LE PIOLET Benoît, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

**POUVOIRS :** M. MADIOT Régis donne pouvoir à Mme LUCAS Sabrina. M. JACOB Romain donne pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC.

**NE PREND PAS PART AU VOTE :** M. POSSEME Gildas

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme PINIER Marie-Pierre.

## *2026.01.11 Urbanisme : avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre du lotissement Les Baujets – ANNULE ET REMPLACE PAR ERREUR MATERIELLE*

Par délibération du 03 juillet 2024, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et ses avenants dans la limite de 5 % de son montant initial.

Un premier avenant a été signé afin de

- Modifier le mandataire qui est maintenant dévolu à QUARTA.
- Modifier la répartition entre les différentes missions car le total supérieur à 100%.
- Fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre au stade AVP pour les missions PRO à AOR ; celle-ci s'établit à 19 082.51€ HT
- Supprimer la mission complémentaire n°1 – établissement d'un cahier des charges de cession de terrain avec une moins-value de 1 300€HT au marché.

Au regard de la convention avec le SIAEP qui prend la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la desserte interne des réseaux d'eau potable et d'assainissement un avenant est nécessaire et représente 5% du montant initial.

| Montant initial du marché + avenant n°1 € HT | Objet de l'avenant | Montant de l'avenant € HT | Montant du marché total € HT |
|---|---|---|---|
| 52 775€<br>- 1 742.49€<br>= 51 032.51€ | Maîtrise d'ouvrage SIAEP pour la desserte internet des réseaux d'eau potable et d'assainissement | -6 833.75€ | 44 198.76€ |

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260121-20260111_BIS-DE

Gildas POSSEME sort de la salle le temps du vote.

Vu la délibération du 03 juillet 2024,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant précité.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2.

*Fait et délibéré en séance publique*
*les jours, mois et an ci-dessus*

*Pour extrait certifié conforme*

**Marie-Pierre PINIER**
**La secrétaire de séance**

**Jean-Pierre GALUDEC,**
**Le Maire**

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.02.04 17:06:55 +01'00'